Image not found or type unknown

Rachat ou donation avant heritage d'une maison

Par **baxterzs**, le **23/12/2011** à **13:45**

Bonjour,

Je voudrais racheter la maison de famille de mes parents mais je pensais à une façon de faire et je voulais savoir si cest possible, je vous l'expose:
Mes parents ont 2 maisons dont une qui est un commerce (habitation et fond de commerce), ils vont partir en retraite d'ici peu et repartir dans l'autre maison plus petite.
Je voulais racheter la maison car elle est dans la famille depuis des generations mais l'estimation creve la barraque !!!
Je voulais savoir si je peux acheter la maison en donnant une rente mensuel à mes parents comme ça j'evite le credit de la banque ou alors faut il qu'ils me la legue avant heritage et que je leurs une rente sachant que j'ai une soeur.
Sinon, si ce concept marche, j'ai deja une maison avec un credit dessus.
Puis je partir dans la maison de mes parents (en leurs donnant la rente) et mettre ma maison en location en remboursant mon credit.
merci d'avance

Par **youris**, le **23/12/2011** à **16:12**

bjr,
vous pouvez acheter la maison de vos parents en viager occupé ou vide.
mais l'administration fiscale et votre soeur pourront y voir une donation déguisée.
de toute façon vous ne pourrez échapper qu'à l'ouveture de la succession de votre premier parent la maison soit estimée à sa vraie valeur avec ses conséquences du style soulte à payer à votre soeur.
cdt

Par **baxterzs**, le **09/01/2012** à **16:18**

Merci de votre réponse
Donc c'est un peu compliqué !!!!
Le mieux est de voir cela avec un notaire.
Et si il me légue la maison de son vivant (sachant que ma soeur n'est pas du tout interessé

pour la maison).
Puis je donner une rente de compensation, cela peut il être légal ou officiel?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés